

Procès-verbal de la séance commune Conseil Communal – Conseil de l’Action sociale du 22 décembre 2009.

PRESENTS :

Pour le Conseil communal

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON - Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION - Marie-Claire NOEL-TONNON - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérangère AUBECQ – David FRITS – Jean-Luc GUILMOT - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ – Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Pierre LANDRAIN : Echevin.
Luc GAUTHIER – Guy MICLOTTE - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE :
Conseillers communaux.

Pour le Conseil de l’Action sociale

MM. Natacha VERSTRAETEN : Présidente du Conseil de l’Action sociale ;
Claire ESCOYEZ - Pol FONDU - Alain VAN NIEUWENHOVE - Jan DE BOCK - Anne FISSE-GERARD – Pierre-Yves DOCQUIER : Conseillers de l’action sociale ;
Ariane BAUWENS : Secrétaire du CPAS.
Excusée : Anne MERCKX-HOORNAERT : Conseillère de l’action sociale.

La séance est ouverte à 19 h 10.

SEANCE PUBLIQUE

Présentation du rapport annuel sur l’ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d’action sociale, ainsi que les économies d’échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d’activités du centre public d’action sociale et de la commune.

Mme Verstraeten développe tout d’abord le Centre public d’action sociale, ses services, ses projets, son équipe, son budget.

Elle souligne que l’objectif central du CPAS est fixé dans la Constitution belge : assurer à chacun une vie conforme à la dignité humaine, c’est-à-dire aider tout le monde.

Le CPAS de Chaumont-Gistoux suit quatre principes directeurs :

- L’ouverture à tous (la prévention, la sensibilisation du public, l’idée de carrefour social, en se disant que le CPAS peut être l’interlocuteur de chacun dans une certaine situation)
- Le travail en équipe, en concertation, en coordination, en partenariat
- Le respect et la place de chacun (pour l’usager, le personnel et les mandataires)
- La créativité, l’imagination, le dynamisme (faire fructifier des idées, aller voir ailleurs, se tenir au courant des subsides possibles).

Mme Verstraeten évoque ensuite l’équipe au service de la population à travers un organigramme reprenant le Conseil du CPAS, la Présidente du CPAS, la Secrétaire du CPAS,

la Receveuse du CPAS a.i., le Service administratif, le Service de volontariat, l'Espace numérique, le Service des aides ménagères à domicile, le Service social, les permanences juridiques et tout le personnel des MCAE « Bruyères et Coquelicots » et « Chant de blés ».

Elle évoque ensuite les organes de concertation et de travail en réseau :

Le groupe de travail « Projets » (le volontariat, l'espace public numérique, les actions de sensibilisation à la nouvelle carte d'identité électronique et aux dangers d'internet) ;

Le groupe de travail « Logement » (réflexions sur la mixité sociale, les logements tremplins...) ;

La concertation communale de l'enfance (salon de l'enfance, MCAE) ;

La coordination sociale (Comité d'accompagnement local du Plan de cohésion sociale – détermination d'objectifs, analyse, propositions) :

Au niveau des personnes âgées (projet de centre de jour)

Au niveau de la violence intrafamiliale (établissement d'un logo repris sur les courriers et l'affichage urbain, sensibilisation des enfants par un spectacle)

Au niveau d'une réflexion sur le surendettement et la consommation (énergie, téléphonie...)

Au niveau de la jeunesse

Le Conseil consultatif communal de la personne handicapée ayant travaillé sur :

L'information, la communication (Place aux enfants, Journée de la diversité)

L'accessibilité, la mobilité (promenades douces en partenariat avec le groupe sentiers, accès aux bureaux de vote)

Les loisirs accessibles (point de vue financier, mobilité, accompagnement – journée à la mer, visite au marché de LLN, concert au CPAS)

Un projet de centre de jour pour personne handicapée mentale adulte (projet à l'examen, projet de longue haleine).

Mme Verstraeten évoque ensuite le budget du CPAS pour l'exercice 2010.

Au préalable, elle indique que le CPAS a répondu positivement à la demande de la commune de ne pas augmenter la dotation communale, étant donné la situation financière de celle-ci. Et cela malgré l'ouverture d'un nouveau milieu d'accueil de 12 places, la MCAE « Chant de blés ». Le CPAS s'y est plié d'autant plus volontiers que la dotation communale avait été augmentée en 2009 pour faire face à la crise économique et en prévision de l'ouverture de la nouvelle MCAE sur quatre mois.

Mme Verstraeten indique que ce qui a permis de respecter cet engagement est l'obtention de subsides de l'ONE pour le fonctionnement de la MCAE « Chant de Blés », la suppression du service de repas à domicile, le subside du Plan de cohésion sociale et du pack numérique, la hausse du montant des points APE.

Et cela malgré l'augmentation prévue du nombre de candidats réfugiés étant donné les nouvelles règles en la matière et les nouveaux quotas de réfugiés affectés aux communes. Elle souligne que les comptes 2007 et 2008 ne sont pas établis et qu'une procédure d'engagement d'un receveur est en cours.

Elle détaille ensuite le budget 2010, chapitre par chapitre, indiquant les éléments justifiant les montants en dépenses et en recettes, et soulignant 702 demandes d'aides de tous ordres au CPAS par an.

Mme Bauwens évoque ensuite les économies d'échelle en 2010 générées par les synergies entre la commune et le CPAS :

- De la commune vers le CPAS :
 - o Service technique communal – Tontes et entretien des espaces verts des bâtiments appartenant au CPAS ;
 - o Service technique communal – Aide à l'aménagement, à l'entretien ou à la construction du CPAS (entretien des locaux et aménagement du nouveau parking), des 2 MCAE (entretien de Bruyères et Coquelicots, aménagements intérieurs et peintures de Chants de blés), du logement de transit et d'insertion (travaux extérieurs de finition, aménagements intérieurs, réalisation d'étagères et ameublement, aide pour déménager les meubles), de l'Initiative Locale d'Accueil (entretien et menus travaux) et de l'Espace numérique (aménagement et entretien) ;
 - o Trois cessions de locaux en faveur du CPAS dont la Commune est propriétaire (une partie de l'espace Perez, le logement d'urgence de Longueville et le local des co-accueillantes de Bonlez).

- Du CPAS vers la Commune :
 - o Mise à disposition de personnel supplémentaire via la mesure de « l'article 60 § 7 » auprès du service technique, du Complexe sportif A. Docquier, du service de l'enseignement communal, des écoles,...
 - o Une assistante sociale détachée à la maison communale pour y gérer les matières communales (dossiers de pension, d'allocations pour personnes handicapées,...) et y exerce notamment le rôle de « handi contact communale » ;
 - o Service du logement – une assistante sociale sert de doublon à un agent communal en cas d'absence ;
 - o Un membre du personnel informaticien mis à disposition de la commune pour la formation de l'agent administratif communal chargé du site internet ;
 - o Mise en commun et échange de curriculum vitae destinés aux engagements et recrutements ;
 - o Deux matières gérées par le CPAS et déléguées au CPAS par la Commune : la politique de la petite enfance et les personnes handicapées.

- Gestion commune : Sedifin : un groupe d'énergie constitué pour des tarifs plus avantageux.

La séance est levée à 19h57.

Le Secrétaire communal, La Secrétaire du CPAS, La Présidente du CPAS, Le Bourgmestre,

B. ANDRE

A. BAUWENS

N. VERSTRAETEN

L. DECORTE